Image not found or type unknown

Gifle donnée dans un état de grande colère

Par **Malafosse louis**, le **26/07/2018** à **12:56**

Bonjour,

Nouveau venu sur ce forum que je n'aurais jamais imaginer consulter, je vous exprime ci-dessous la problématique qui m'affecte depuis quelques jours.

La semaine dernière, j'ai été confronté à un événement aussi surprenant que puéril. Alors que j'étais sur le point de me garer sur un parking, un femme s'approche et bloque la place que j'allais prendre et me fait signe d'aller me garer plus loin. Il y avait en effet des places libres plus loin mais j'étais en première ligne et la voiture conduite par son mari était juste derrière moi. Mon épouse et moi avons trouvé la démarche de cette femme quelque peu cavalière et nous avons décidé malgré tout de prendre la place qui se présentait à nous en premier. Nous craignions que les places suivantes soient trop petites et que nous ne puissions pas nous garer. La femme nous fait alors un geste de dénégation et de nouveau signe qu'il faut aller nous garer plus loin mais je persiste dans ma manœuvre et la femme s'emporte, je la vois par la vitre maugréer et faire des signes de mécontentement. Les places étant étroites ma femme descend de la voiture et je continu de me garer. Une dispute débute entre mon épouse et la femme et Je vois la femme en question nous faire un doigt d'honneur et narguer mon épouse. Très en colère je descends de ma voiture à mon tour espérant que ma présence calmera la femme mais il n'en est rien elle continue de me narguer affichant un sourire moqueur et à s'exprimer sur le ton du na-na-nère si vous voyez ce que je veux dire, du genre tu ne peux rien contre moi. Je m'emporte lui distribue quelques nom d'oiseaux mais elle persiste et la au plus profond de ma colère je lui mets une gifle. Loin de la calmer cette gifle a enflammé la situation et une grosse dispute pleine de colère et de noms d'oiseaux s'en est suivie qui n'a bien sûr pas permis de trouver une solution à ce conflit. J'étais littéralement hors de moi. La femme a menacé de porter plainte.

Cette femme s'est montrée irresponsable. Elle aurait pu tomber sur une personne bien plus agressive qui aurait pu lui faire plus de mal. Elle ne s'est pas posée la question de savoir dans quel état d'esprit étaient les personnes qu'elle provoquait. Selon moi, elle a estimé qu'étant une femme elle pouvait se permettre des gestes et des comportements déplacés en toute impunité.

Nous avons mon épouse et moi respectivement 53 et 56 ans et cette agression nous a profondément affecté et en a rajouté aux difficultés Que nous avons rencontré ces deux dernières années.

En effet, notre fils a été victime de harcèlement moral au lycée de la part de son professeur principal en classe de seconde et nous avons traversé une période de stress familial intense. Voir son enfant s'étioler, perdre l'appétit , le sommeil et le gout de tout a été une épreuve

difficile a traverser. Nous avons dû nous battre avec le lycée et le rectorat pour faire valoir ses droits. Nous l'avons porté à bout de bras pour lui éviter l'échec scolaire pendant prêt de deux ans et depuis l'automne 2017 il est suivi par un psychologue qui a diagnostiqué un état de choc post traumatique. Autant dire qu'il n'est pas tiré d'affaire. J'ai pris quinze kilos et ma femme vingt dans cette histoire et cette sortie était notre première sortie en famille quelque peu détendue depuis deux ans et nous espérions passer un peu de bon temps en famille mais nous étions ma femme et moi encore sous pression et dans un état de grande fatigue morale.

La première question est bien sûr :

-Qu'est ce que je risque à avoir donné une gifle aussi stupide qu'impulsive ?

Je regrette ce geste déplacé qui risque de me mettre dans une situation difficile après une période de grosse difficultés familiales mais :

-A-t-on le droit de narguer les gens et de leur faire un doigt d'honneur sans se douter que cela risque de provoquer une situation conflictuelle ?

-Est-ce répréhensible par la loi au même titre que la gifle ?

Une remarque qui peut paraître anecdotique mais qui m'interpelle : le mari de la femme ne l'a pas défendu...

Merci pour votre aide,

Louis

Par **jodelariege**, le **26/07/2018** à **13:20**

bonjour lire ci dessous:

https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/gifle-acte-violence-consequences-penales-18459.htm
quelques soient les raisons qui font perdre le calme il faut éviter la violence....

Par **Malafosse louis**, le **26/07/2018** à **14:40**

Bonjour jodelariege et merci pour votre réponse rapide.

Je suis d'accord avec vous mais quel est votre avis sur ma deuxième question?
Cette personne a-t-elle le droit de faire un doigt d'honeur et s'en tirer avec les honneurs (sans jeu de mots). Je pense qu'il s'agit d'une insulte et l'insulte est également répréhensible non ?
Je veux bien payer mais il faut qu'elle assume ses responsabilités?

Louis

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **jodelariege**, le **26/07/2018** à **14:46**

lire :
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32077

je rajoute que le fait de lui donner une gifle peut s'apparenter à faire justice soi même et nul n'est autorisé à faire justice soi même
attendez de voir si elle a porté plainte ou pas....

Par **Visiteur**, le **26/07/2018** à **14:49**

Bonjour
"A-t-on le droit de narguer les gens et de leur faire un doigt d'honneur sans se douter que cela risque de provoquer une situation conflictuelle ? "

Lorsque vous vous emportez, vous pensez à la situation que cela peut engendrer ?

Ne soyez pas inquiet ce ne sera pas grave.

Par **Sleeper**, le **26/07/2018** à **15:04**

Bonjour,

"Cette femme s'est montrée irresponsable."

N'inversez pas les rôles. La personne irresponsable ici, c'est vous.
Et laissez votre prise de poids en dehors de cette histoire.

Par **Malafosse louis**, le **26/07/2018** à **17:10**

Hou la la ! Je suis déjà instruit à charge. Allons un peu de sérieux que diable et laissez votre épiderme au vestiaire.

Quand elle insulte des gens qui ne lui demandaient rien est ce qu'elle pense aux conséquence que ça peut entraîner?

Je n'inverse pas les rôles. Nous sommes tous responsables de nos actes.

Pour finir, apprenez à lire ma prise de poids n'a rien à voir avec cette histoire.

Merci pour votre manque d'empathie.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Aux modérateurs : auriez vous l'amabilité de supprimer mon compte de ce forum de comiques. Je n'ai visiblement rien à faire ici.

Quand elle insulte les gens est ce qu'elle

Par **jodelariege**, le **26/07/2018** à **17:59**

vous demandez l'avis à des bénévoles qui ne vous connaissent pas ni la dame giflée ... on donne notre avis en fonction de ce que vous nous dites ... dommage que cela ne vous convienne pas mais on ne peut légalement pas vous dire :"cette femme vous a insulté vous avez le droit de la gifler..."vous aviez le droit de porter plainte pour injure mais pas de faire justice vous même par la violence...

Par **Visiteur**, le **26/07/2018** à **18:28**

Les faits, rien que les faits.
Vous nous exposez les soucis de votre enfant, je compatis. Vous nous parliez de votre détresse morale, je compatis.
Mais vous auriez pu faire plus court en nous disant simplement que vous avez mal agi dans un moment de grands nervosité pour d'autres raison.
Votre défense devra s'articuler autour de cela et de ce que vous avez considéré comme une insulte.
Et pour terminer, vous dites:
"A-t-on le droit de narguer les gens et de leur faire un doigt d'honneur sans se douter que cela risque de provoquer une situation conflictuelle"
Ceux qui font des doigts d'honneur ne pensent pas aux conséqunces physiques qu'il peut subir. Ce geste peut paraître une provocation bien mineure aujourd'hui mais est plutôt classé grossier qu'insultant.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés